

L'OBSERVATEUR.

JOURNAL CRITIQUE.

J'observe tout ; j'appuie le bon ; je combats le mauvais, et je dis, en riant, à chacun la vérité.

VOL. I.

QUEBEC, VENDREDI 17 DÉCEMBRE, 1858.

No. 35.

Nous prévenons nos abonnés et le public, que M. JOSEPH LAROCHE est autorisé à recevoir les sommes dues à cet établissement et d'en donner quittance.

Nos abonnés qui ne recevraient pas *L'Observateur* sont priés de nous avvertir.

On a besoin pour ce journal d'agents actifs à la campagne.

PRIME.—Ceux qui nous obtiendront cinq abonnés payant d'avance, recevront, gratis, *L'Observateur* pendant un an.

LES DEUX CANDIDATS.

Deux hommes briguent les honneurs de la mairie : ces deux hommes sont monsieur Joseph et L'ange vain. Tous deux sont également connus du public, mais d'une manière différente : l'un est marchand, l'autre est un aventurier politique.

Dans la circonstance actuelle, il importe de rappeler les actes publics qui ont amené le jugement porté sur eux. Bien qu'il soit le plus jeune, commençons par L'ange vain : lui faire sa toilette publique, est chose bien facile :

Hector L'ange vain débuta dans la vie publique, en qualité de conseiller-de-ville. Avant qu'il fut élu, la fraude, le gaspillage, et la corruption étaient, déjà considérables, mais il appartenait à cet homme de les enracermer en Corporation. Tellement, qu'aujourd'hui, il est très difficile pour ne pas dire, impossible, de les extirper. A la tête d'une bande de grugeurs, L'ange vain digère à son aise. Il faut avouer, qu'il partage, en frère, avec des collègues, le magot municipal. Fermant les yeux sur toutes les peccadilles de ceux des conseillers qui spéculent avec leur mandat, il soit qu'ils fermeront, aussi, les yeux sur ses propres fautes. De là ces dérapades effrayantes des deniers publics ; ces basses et sales intrigues dont les conséquences terribles retombent sur les citoyens. Si L'ange vain avait fait son devoir, pendant les douze derniers mois, ce qui s'est passé hier, suffirait encore pour le flétrir comme homme public. Entouré de son état major municipal, L'ange vain, voyait et laissait voter jusqu'à cinq fois, des individus dont les cotisations avaient été payées par Peters, ou d'autres cabaleurs !

M. Joseph auquel il n'était point permis d'avoir, à ses côtés, un de ses partisans de chaque quartier, afin de désigner les voteurs suspects, ne pouvait exiger le serment !

En voyant la position qu'il avait faite à son concurrent, un sourire d'hypocrisie errait sur les lèvres de L'ange vain.

Mais tous ces intrigues ne sont que des misères auprès de ses actes passés. Ce qui révolte les citoyens libres et honnêtes, ce qui empêchera L'ange vain d'être élu, à n'importe quelle charge, quand les électeurs ne seront plus empêchés, par une loi maudite, de voter contre lui ; c'est le mépris qu'il a fait des électeurs et de leurs intérêts. Ses intrigues, ses bassesses, ses lâchetés et ses trahisons l'ont rendu indigne d'occuper la chaire civique.

A peine élu maire de la cité, il s'est fait élire député de District.—George Hall est le vrai maire ;—mais L'ange vain a en soin de retirer les \$500 qui ne sont accordés au maire que pour représenter dignement les citoyens et non pour l'habiller. Notez que George Hall a reçu, aussi, pour six mois de services comme *pro-maire*, la somme de \$450.

Rendu à Toronto, L'ange vain vota pour faire d'Ottawa la capitale du pays et sacrifia Québec ! Par ses basses manœuvres, il obtint que le maire pourrait s'absenter pendant quatre mois consécutifs ! C'est lui qui a dérobé les électeurs de la loi qui les prive du droit de voter en ce moment ! Au moyen de cette loi odieuse, L'ange vain a qualifié des individus qui comme lui n'ont pas le sens, mais qui ont voté pour lui ; et il a détraqué, parce qu'ils étaient contre sa réélection, des citoyens qui bien que très riches, n'ont pu payer avant le quinze décembre, leurs cotisations !

Et puis, que fait-il du chemin de fer du Nord que tout honnête homme demande ; il s'en sert pour se faire réélire. Nous ne cesserons de le dire et de l'écrire jusqu'à ce qu'il ait fait résilier, comme il l'a promis, le contrat de Baby.

L'espace nous manque aujourd'hui, pour retracer tous les autres méfaits de cet homme intrigant ; mais nous reviendrons sur ce sujet.

Maintenant jugeons l'autre candidat :

S'il s'agissait d'une élection parlementaire ; s'il fallait envoyer un citoyen en parlement ou les lois qui se font peuvent nuire ou profiter à nos intérêts religieux ou politiques ; peut-être qu'il n'aurait invoqué le principe religieux, ou celui de l'origine ; mais dans la circonstance actuelle, il s'agit d'élire un maire. Or il y a une grande différence entre un représentant et un maire. Le devoir du premier

est de présider aux destinées du pays ; ce qui du second est de veiller aux intérêts d'une cité ou d'une localité. L'un est législateur, l'autre est un homme de confiance. Or quand un marchand trouve un bon cuisinier, demande-t-il s'il est Turc, Espagnol, Anglais, Français, Juif, ou Canadien ? Non, il s'informe s'il est honnête et capable. Voilà ce que l'on doit se demander avant de voter pour l'un des deux candidats auxquels, et tout homme qui veut songer au passé de L'ange vain, dira, sans hésiter, que M. Joseph possède ces deux qualités à un degré que jamais L'ange vain n'atteindra. Dans question de travail, de pain, de travail, ce fusons peut une question plus jugée. Sachons pour un trait re et voter pour un honnête homme !

LE "COURRIER DU CANADA."

Voici en quels termes *L'Ére Nouvelle* juge l'insuffisance du *Courrier du Canada*. On ne peut mieux flageller l'hypocrisie et le servilisme :

"Le *Courrier du Canada* trouve que nous avons de singulières idées sur la politique canadienne, mais que nous ne possédons pas nos doctrines aussi loin que le *Pays*, et que nous restons religieux, catholique et national.

"Oui, nous sommes religieux, catholique et national, et ni la religion, ni le catholicisme, ni notre nationalité ne nous font un devoir d'envisager les affaires de la politique en général et de notre politique canadienne en particulier au même point de vue que notre confrère. Pour nous, nous sommes pour l'autorité, quand elle se maintient dans l'exercice de ses droits et dans la route du devoir ; mais quand elle perd de vue ses devoirs, nous la condamnons, et la religion ne nous fait pas une obligation d'encenser un pouvoir qui s'écarte de la ligne de conduite que lui a tracé la constitution. Notre confrère peut calmer sa conscience ; nous sommes parfaitement en état de nous passer de ses conseils : ses alarmes sont puériles et nous sommes parfaitement dans la bonne route. Pour nous, nous sentons vibrer en nous la corde du devoir, et non pas comme chez notre confrère, la corde de la présomption et l'aveugle obéissance à l'autorité sous le régime actuel qui conduit nos affaires politiques. Quant aux idées singulières sur la politique canadienne, nous avouerons que nous ne les avons pas toutes acceptées, car notre confrère tout d'abord,